# ANNEXES

## Annexe 1 Termes de Référence de l’évaluation

Evaluation du Plan cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (PNUAD) 2012 - 2017

Termes de Référence

1. **Introduction**

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l’aide au Développement (PNUAD) de la Mauritanie pour la période 2012-2016 est le cadre de référence pour les interventions du système des Nations Unies (SNU) en Mauritanie. Il présente la contribution des agences du SNU aux efforts du pays visant à affronter les défis de développement auxquels il fait face tels que formulés dans les documents de politiques et stratégies nationales de développement, en particulier le Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté (CSLP). Le PNUAD est mis en œuvre à travers un plan opérationnel commun, le plan d’action du PNUAD, qui remplace les documents opérationnels des agences. Le PNUAD et son Plan d’Action ont été formulés selon une approche participative avec la contrepartie nationale sous le leadership du Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED) qui est l’agence nationale de coordination.

Le PNUAD est organisé en quatre axes d’intervention, définis d’un commun accord entre le Gouvernement mauritanien et l’Equipe de Pays :

1. La lutte contre la pauvreté et l’insécurité alimentaire ;
2. L’accès aux services sociaux de base et le maintien de la séroprévalence du VIH à moins de 1% ;
3. L’amélioration de la gouvernance environnementale et l’utilisation rationnelle des ressources naturelles ;
4. L’amélioration de la gouvernance (économique, démocratique, territoriale et locale, contrôle citoyen de l’action publique) et le renforcement des capacités des acteurs

La mise en œuvre du PNUAD est assurée grâce à un dispositif de pilotage et de gestion conjoint (Gouvernement/SNU) à trois niveaux :

* Un comité d’orientation stratégique (COS)
* Un comité de pilotage du programme (CPP)
* Des comités de pilotage thématique (CPT) au nombre de quatre, un comité par axe.

Le Groupe Programme Suivi-Evaluation (GSPE), dispositif interne au système des Nations unies, fournit un appui technique au bon fonctionnement de ce dispositif.

Le Système des Nations Unies en Mauritanie est activement engagé à mettre en œuvre la Réforme des Nations Unies depuis 1999, date à laquelle les membres de l’Equipe pays ont signé la Charte de la coordination qui vise à améliorer l’efficacité du système des Nations Unies et son impact, ainsi qu’à présenter au gouvernement et à la société civile une image cohérente des Nations Unies, qui reflète ses priorités.

Depuis lors, de nombreuses initiatives ont été prises en ce sens, tant sur le plan programmatique qu’opérationnel. C’est ainsi que l’Equipe pays a choisi d’opérationnaliser son Plan cadre pour l’Aide au développement (PNUAD) 2012-2016 à travers un plan d’action unique, le Plan d’action du PNUAD, qui remplace les plans d’actions et autres documents opérationnels des agences, tout en constituant un cadre de redevabilité pour les agences et leurs partenaires. Plus récemment, l’Equipe a choisi, en commun accord avec le Gouvernement, de développer un instrument de planification annuelle unique qui remplace les plans de travail spécifiques à chaque agence, fonds et programme. Ces initiatives illustrent le pragmatisme dont l’Equipe-Pays a su faire preuve dans la mise en en œuvre de la réforme, en utilisant et adoptant les outils ayant une valeur ajoutée évidente dans le contexte national.

Dans le cadre de la réflexion sur la préparation du prochain Plan cadre et de son articulation avec la stratégie nationale de développement post 2015, le SNU, en consultation étroite avec le Gouvernement, a souhaité procéder à l’extension d’une année du PNUAD 2012-2016. Cette demande avait pour objectifs de prendre en compte les retards enregistrés dans l’élaboration de la stratégie nationale de développement et d’accompagner au mieux le Gouvernement dans le développement de celle-ci, particulièrement en vue de l’intégration de l’Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable. Cette décision a été entérinée par l’équipe des Directeurs régionaux le 20 janvier 2016. Suite à cette décision, le PNUAD couvre la période 2012-2017.

En perspective de la formulation du nouveau 4ème Plan cadre 2018-2022 et conformément au dispositif de Suivi-Evaluation (S&E) du PNUAD, l’Equipe Pays et la contrepartie nationale commanditent une évaluation du Plan cadre 2012-2017.

1. **Contexte de l’évaluation**

Le PNUAD a fait l’objet d’une revue à mi-parcours en 2014 qui avait pour objectifs d’évaluer l’exécution du programme à travers : (i) l’identification des défis et obstacles dans la mise en œuvre des activités ; (ii) le niveau d’efficacité des mécanismes de pilotage et de coordination du programme ; (iii) la pertinence et l’efficacité du système de suivi-évaluation et (iv) la contribution des programmes à l’atteinte des priorités nationales telles qu’énoncées dans le troisième plan d’action du CSLP (2010-2015). Cette revue s’est également inscrite dans la logique de la mise en œuvre des recommandations acceptées par la République Islamique de Mauritanie dans le cadre de l’examen périodique universel (EPU). La revue a permis de faire le point sur les progrès vers l’atteinte des résultats et d’apporter des mesures correctives tenant compte de l’évolution du contexte national et régional de mise en œuvre des programmes et des nouveaux paramètres d’orientation stratégique au niveau des agences (e.g. la formulation de nouveaux plans stratégiques pour le PNUD, l’UNFPA et l’UNICEF).

L’évaluation du PNUAD 2012-2016 est programmée au second semestre 2016. Elle informera l’élaboration du 4ème Plan cadre des Nations Unies pour l’aide au développement.

Les conclusions de l’évaluation globale du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (2001-2015) réalisé en 2015 avec l’appui du SNU, les évaluations des programmes des agences (PNUD, PAM, UNFPA), le rapport final sur la mise en œuvre des OMD, les résultats du MICS 2015 ainsi que les études et évaluations réalisées au titre du système de suivi-évaluation du PNUAD, dont le rapport de la revue à mi-parcours, serviront de base à l’évaluation du PNUAD 2012-2017

1. **Buts, objectifs et portée de l’évaluation**

L'évaluation a pour but de fournir des informations importantes pour le renforcement de la programmation et les résultats au niveau pays. Elle informera spécifiquement la planification et la prise de décision pour le cycle du prochain PNUAD et en vue de la coordination des Nations Unies au niveau pays. Par ailleurs, l'évaluation permettra aux différents intervenants dans le processus du PNUAD, notamment les homologues nationaux et les donateurs, de tenir le SNU et les autres parties responsables de l'accomplissement de leurs rôles et engagements.

3.1 Objectifs de l’évaluation

L’évaluation a pour objectifs de :

1. Mesurer le degré (progrès vers) d’atteinte des résultats attendus (la pertinence des résultats et l’adéquation des interventions du SNU avec les priorités nationales) ;
2. Déterminer la contribution de l’UNDAF à la réalisation des priorités nationales telles que déclinées dans les stratégies nationales, le CSLP en particulier ;
3. Analyser les mécanismes de coordination internes mis en place (forces, faiblesses) et leur interaction avec d’autres mécanismes, nationaux notamment (dispositif de pilotage, gestion et S&E de l’UNDAF).
4. Identifier les enjeux, opportunités et contraintes, pour le prochain Plan Cadre 2018- 2022 et tirer les leçons de la mise en œuvre et capitaliser les meilleures pratiques ;
5. Déterminer dans quelle mesure l’UNDAF a renforcé la cohérence des interventions des agences du SNU et contribué à la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies ;
6. Examiner dans quelle mesure l’UNDAF a contribué à la réalisation des obligations internationales de l’Etat en matière de droits de l’Homme

Le PNUAD sera évalué par rapport à l'intention stratégique énoncée dans le document du Plan cadre et en particulier sa contribution aux résultats nationaux de développement inclus dans la matrice de résultats du PNUAD.

L’évaluation portera sur la période 2012-2015. Le champ couvert par l'évaluation inclut l’examen des principes de programmation de l'UNDAF (approche fondée sur les droits humains, l'égalité des sexes, la durabilité environnementale, la gestion axée sur les résultats, le développement des capacités), les stratégies globales et les résultats ainsi que les stratégies de sortie spécifiques incluses dans le Plan-cadre lui-même.

1. **Questions et Méthodologie de l’évaluation**

L'évaluation examinera la contribution du SNU au changement énoncé dans les résultats du PNUAD et les évaluateurs devront expliquer comment le SNU a contribué aux résultats observés.

4.1 Critères d’évaluation

La contribution du SNU aux résultats de développement sera évaluée en fonction d'un ensemble de critères d'évaluation standard à savoir :

1. Pertinence - La mesure dans laquelle les objectifs du PNUAD sont compatibles avec les besoins du pays, les priorités nationales, les engagements internationaux et régionaux du pays, y compris sur les droits de l'homme (traités de base relatifs aux droits de l'homme, y compris PIDCP, PIDESC, ICERD, CEDAW, CPRD, CRC, etc.) et les recommandations des mécanismes des droits humains (y compris les organes conventionnels, les procédures spéciales et l’EPU). La mesure dans laquelle les objectifs du PNUAD sont compatibles avec le développement durable, l'environnement et les besoins des femmes et des hommes, des filles et des garçons dans le pays.
2. Efficacité - La mesure dans laquelle le SNU a contribué à, ou est susceptible de contribuer aux résultats définis dans le PNUAD. L'évaluation devrait également noter comment les résultats imprévus, le cas échéant, ont affecté positivement ou négativement le développement national et dans quelle mesure ils ont été anticipés et gérés.
3. Efficience - La mesure dans laquelle les résultats sont obtenus avec la quantité appropriée de ressources et le maintien de coûts minimum de transaction (fonds, expertise, temps, frais administratifs, etc.).
4. Durabilité – La mesure dans laquelle les avantages d'une intervention de développement ont continué, ou sont susceptibles de continuer, après son arrêt.

4.2 Questions de travail

1. Dans quelle mesure l’UNDAF a contribué à la réalisation des priorités nationales et des obligations internationales de l’Etat ?
2. Quels facteurs internes et externes ont contribué à la réalisation/non réalisation des résultats attendus ?
3. Dans quelle mesure l’approche conjointe développée dans le cadre du PNUAD (plan d’action du PNUAD et plans de travail conjoints, dispositif de pilotage) a-t-elle permis de mieux contribuer à la réalisation des priorités nationales et des obligations internationales de l’Etat?
4. Le PNUAD a-t-il été développé et mis en œuvre conformément aux cinq principes de programmation des Nations Unies, à savoir : l’approche fondée sur les droits humains, l'égalité des sexes, la durabilité environnementale, la gestion axée sur les résultats, le développement des capacités ?
5. Comment les droits humains et l'égalité des sexes ont-ils été inclus dans les travaux entrepris dans le cadre de l'UNDAF ? au minimum avec un point de vue particulier sur les vecteurs suivants : (1) intégration des droits humains et de l’égalité des sexes ; (2) travail ciblé sur les droits humains et l'égalité des sexes ?
6. Comment le système de suivi-évaluation a-t-il fonctionné et quelles sont les leçons apprises générées ? Permet-il de renseigner les écarts en termes de discrimination et de participation ?
7. Quelles sont les capacités générées et les acteurs ou groupes d’acteurs concernés ?
8. Quels ont été les grands risques et comment ceux-ci ont été gérés au cours du processus de mise en œuvre ?

L'évaluation de l'UNDAF fera appel à des méthodes de collecte de données quantitatives et qualitatives éprouvées y compris : la revue documentaire (rapports des mécanismes internationaux de protection des droits de l’Homme, rapports d’études, enquêtes nationales, etc.), les rencontres et entretiens avec les acteurs concernés, les questionnaires individuels ou de groupes, les visites de terrain, etc. L’approche participative sera privilégiée. Les méthodes de collecte des données devront être sensibles au genre et les données désagrégées de manière systématique par sexe, âge et, dans la mesure du possible, par origine et région géographique, handicap et autres marqueurs contextuels pertinents en matière d’équité.

Les méthodes de collecte de données seront identifiées suivant : i) l’analyse de la disponibilité des données d'évaluation existantes et les données administratives ; ii) les contraintes logistiques (déplacements, coûts, temps, etc.), iii) et les considérations éthiques.

L’évaluation sera conduite dans le respect des normes d’éthique conformément aux principes des « Directives éthiques pour l’évaluation [[1]](#footnote-1)» du Groupe des Nations Unies pour l’Evaluation (UNEG).

1. **Gestion et conduite de l’évaluation**

Le Comité de pilotage du Programme du PNUAD (CPP) est l’organe chargé de piloter l’évaluation, il regroupe des représentants du Système des Nations Unies et de la contrepartie nationale. Le rapport de l’évaluation sera validé par le Comité d’Orientation du Programme (COP) présidé par le Ministre de l’Economie et des Finances. Le CPP sera responsable de fournir une réponse écrite et agrée à l’évaluation dans les deux mois qui suivent la réception du rapport final de l’évaluation.

Le Groupe de Gestion de l’Evaluation (GGE), assure le rôle de « gardien de l’indépendance de l’évaluation ». Il sera composé de la chargée de coordination du SNU ; des chargés de suivi-évaluation de l’UNICEF, du PNUD et d’UNFPA et d’un représentant du Ministère de l’Economie et des Finances.

Les fonctions principales du GGE sont les suivantes : i) préparer les TDR de l’évaluation en coordination avec le CPP ; ii) mener le processus de recrutement des consultants externes ; revoir les propositions et approuver la sélection de l’équipe d’évaluation ; iii) superviser et guider l’équipe d’évaluation à chaque étape du processus ; iv) revoir, fournir des commentaires substantiels et approuver les rapports/livrables, y inclus le plan de travail, le cadre analytique et la méthodologie ; v) revoir et fournir des commentaires substantiels sur le draft et le rapport final de l’évaluation et de garantir son alignement avec les normes et standards d’UNEG et les directives en matière d’éthique.

L'équipe d'évaluation (EE) sera composé de 3 membres : 1 Expert international et 2 consultants nationaux. L'expert international assurera la fonction de chef d'équipe avec la responsabilité globale de produire le rapport d'évaluation de l’UNDAF et de sa présentation en temps voulu au CPP.

Le Chef de l'équipe d'évaluation mène entièrement le processus d’évaluation de l’UNDAF, en travaillant étroitement avec les membres de l’équipe d’évaluation. Il/elle conduira le processus d’évaluation en temps opportun et communique sur une base régulière avec le GGE et souligne les progrès réalisés et difficultés rencontrées. Le chef de l’équipe d’évaluation est responsable de la production des rapports ci-après :

1. Note de cadrage / Rapport initial – à préparer avant d’entamer la phase de collecte de données. Il détaille la compréhension de l’équipe par rapport à ce qui est attendu de la mission en expliquant comment l’équipe répondra aux questions d’évaluation. Une matrice d’évaluation devra ainsi être proposée. Le rapport initial fournira le détail de la méthodologie qui sera suivie. Il inclura une proposition de calendrier des principaux livrables de la mission et les responsabilités.
2. Rapport provisoire
3. Rapport final
4. Résumé de l’évaluation

Les membres de l’équipe d'évaluation contribuent substantiellement au processus d’évaluation à travers la collecte et l’analyse des données. Ils partageront les responsabilités pour la conduite de la revue documentaire et les interviews ainsi que les visites de terrain identifiées et la collecte de données. Ils fournissent des contributions substantielles au rapport initial et au draft et à la version finale du rapport d’évaluation.

Les consultants nationaux membres de l’équipe d’évaluation sont responsables de i) la collecte et préparation des documents objets de la revue documentaire, ii) la collecte des données ; iii) l’identification des institutions nationales et partenaires à visiter ; iv) la préparation de rapports intermédiaires ; la réalisation de visites de terrain et préparation de rapports.

L’exercice d’évaluation de l’UNDAF se déroulera de la manière suivante :

1. La phase préparatoire. Elle comprend la réflexion sur l’évaluation avec les parties prenantes, la mise en place d’un groupe de gestion de l’évaluation. Les Termes de référence (TDR) de l’évaluation seront préparés et l’équipe d’évaluation recrutée.
2. La phase de conduite / mise en œuvre. L’équipe d’évaluation préparera un rapport initial qui opérationnalisera les éléments des TDR et entreprendra la collecte de données. Les résultats préliminaires seront présentés à toutes les parties prenantes et, sur la base de leurs commentaires, un rapport final sera produit.
3. La phase de suivi et utilisation. Une fois le rapport d’évaluation validé, il sera mis à la disposition du public (affichage sur le site du Groupe des Nations Unies pour le Développement). Le suivi des recommandations sera assuré.
1. http://www.unevaluation.org/document/detail/102 [↑](#footnote-ref-1)